

PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Protection du site de l'Aber en Crozon

par J.-P. ANNEZO, C. BABIN et A. DIZERBO

Une vive polémique concernant un éventuel aménagement de l'Aber, en Crozon, a récemment défrayé les chroniques finistériennes. Rappelons brièvement que la section crozonnaise de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, informée d'un projet d'aménagement, conviait par voie de tract la population à venir manifester sa désapprobation à la séance du Conseil municipal de Crozon du 28 juin 1973. A la suite de cette réunion, controverses et communiqués alimentèrent la presse régionale.

Il n'est pas inutile de retracer rapidement les principales étapes de la dégradation de ce site remarquable, avant de montrer quel intérêt il conserve malgré tout pour les naturalistes.

Si nous remontons à trois ou quatre générations seulement, l'Aber (1) était un magnifique estuaire fossile harmonieusement ouvert, encadré de hauteurs à pentes douces, qui prenait naissance à l'intersection du cours du ruisseau et de la voie romaine, à Pors Salud exactement. Vers la mer, l'embouchure s'était colmatée et un cordon de dunes fermait presque entièrement son accès. Les fonds de cette rivière s'étaient encombrés de prairies marines et maritimes. Cette situation avait été mise à profit au haut Moyen Age, où, sur l'îlot de Rosan, seule proéminence des lieux, se trouvait un fort en terre. Au sud, les habitants du quartier de Tréboul, lieu de peuplement très ancien (on sait qu'il existait sous Charlemagne), n'éprouvaient pas de difficultés à communiquer avec le chef-lieu qui était Crozon ; en effet, au niveau de Rosan, à marée basse, piétons, cavaliers et chariots traversaient aisément l'estuaire. Nul ne songeait à des moyens de communications plus faciles, la grève était plus douce aux pieds des bêtes et des gens que bien des chemins ruraux, que les seigneurs féodaux ou fonciers n'entretenaient guère.

Si le paysan y trouvait son compte, il en était de même du marin-pêcheur. Pendant l'hiver, une flottille de barques désarmées, venues de tous les envi-

(1) Aber sans qualificatif : c'est l'un des rares exemples dans cette situation toponymique sur la côte bretonne.



Vue partielle de l'Aber depuis Raguenéz

(Photo J.-P. Annézo)

rons, se pressait à l'est de Rosan, dans la crique, et les retardataires devaient se contenter des banquettes sableuses ou herbues des alentours.

Les malheurs devaient débiter pendant la Révolution, avant le célèbre « enrichissez-vous » de M. Thiers. Il y eut une curée sur les biens devenus « biens nationaux », mais dont la nation profita mal. Les seigneurs de Trébéron et les abbés de Landévennec virent leurs terres mises à l'encan entre Trébéron et les confins de Telgruc. Dans ces tractations, qui se déroulèrent jusqu'au second Empire, tout l'estuaire ou presque fut englobé. Les lois de 1807 et de 1825 donnaient toutes facilités aux affairistes, et le domaine qui aurait dû rester une propriété publique se rétrécit ; en 1925 encore, l'Administration vendait des lais de mer à des particuliers.

Cette course au profit commença à dégrader l'Aber vers 1840, par la construction du four à chaux. Celui-ci était bien placé, à proximité de l'un des rares gisements calcaires de la région et sur une voie d'eau qui lui permettait de transporter ses produits vers Brest où Napoléon III faisait entreprendre de grands travaux ; le vieux fort de Rouen disparut presque complètement dans l'affaire.

La fin de l'activité du four à chaux incita les propriétaires de Rosan à édifier une digue. De par la loi, les terrains qu'ils pouvaient gagner en amont leur appartenaient et ils s'assuraient en même temps une fructueuse pêche de mulets. Pour remplacer le gué, ils avaient construit une chaussée sur la digue que prolongeait une route contournant leur domaine. Cette route avait été gagnée sur l'« étang » qui avait été remblayé.

Le résultat de l'opération fut une modification profonde de la faune et de la flore, les herborisations du voyageur de la Pilaie, datant de 1835, appartiennent désormais à l'histoire, comme celles de Pogam (1855) et des frères Crouan (1860). Des espèces rares disparurent à cette époque.

Non seulement la digue de Rosan devait changer la couverture végétale, mais le cours lui-même du ruisseau vit son tracé se modifier, le lit s'approfondit et un colmatage naturel important commença à se faire entre la digue et les dunes.

L'estuaire de l'Aber montrait encore, malgré tout, des caractéristiques botaniques intéressantes au début du xx^e siècle.

Indirectement, ce fut l'armée allemande qui porta atteinte au site. Sur la rive gauche du ruisseau, au sud, une piste permettait d'accéder à pied, rarement en voiture, jusqu'au niveau de la dune. Les militaires voulant atteindre l'embouchure pour y construire des défenses, firent sauter les roches qui les gênaient et construisirent une route carrossable qui fit la joie des habitués de la plage à la fin de la guerre.

Cette route donna aussi des idées à des personnes étrangères à la région : on n'a pas oublié le tollé que déclenchèrent les prétentions de mytiliculteurs qui désiraient encombrer la plage de leurs bouchots, vers 1950.

Peu après, en 1956, ce fut l'aliénation de l'estuaire, sur demande de particuliers, avec l'accord de l'Inscription Maritime et de la commune. Quarante hectares de l'étang furent alors vendus à des particuliers pour 3000 F ! Cette aliénation eut des conséquences discrètes à l'origine. Un cordon d'enrochement fut disposé à l'entrée de l'Aber, entre la dune et la falaise basse. Les effets s'aggravèrent plus tard quand digue, vannes, clôtures furent mises en place. Le sable accumulé dans l'ancien Aber a été récemment nivelé (1972) et la route, rectifiée en 1972, détruisit une partie du gisement de calcaire de Rosan.

Quel peut être le témoignage des biologistes qui seuls semblent avoir suivi cette évolution, en dehors des habitants des villages voisins ?

De 1956 à 1959 les moules et les coques ont crevé, les sables qui n'étaient plus soumis à la marée se sont desséchés et mis en mouvement sous l'action des vents, entraînant la mort des plantes des terrains salés, les beaux peuplements de Salicornes, et en particulier de la Salicorne glauque et buissonnante (*Salicornia fruticosa*) dont c'était l'unique localité dans le Finistère. L'*Omphalodes*, petite Borraginacée grise à fleurs blanches avait disparu depuis la construction de la digue de Rosan ; bien sûr, on trouve des Chardons bleus, ils ont même tendance à prospérer, mais c'est une plante menacée, elle sert à faire des bouquets secs dans les habitations en hiver ; en contrepartie, les Statices ou Lavandes de mer, qui formaient des peuplements importants, souffrent,



La zone marécageuse de l'Aber

(Photo J.-P. Annézo)



L'Aber : la digue

(Photo J.-P. Annézo)

quoique, fleurissant en automne, ils subissent moins les déprédations des estivants.

Les peuplements de jongs se sont développés, mais il n'y a plus de petits Triglochins (*Trigloch in Borellieri*) à Rosan, plus de Spartines, cette grande Graminée était déjà menacée par des espèces étrangères, anglaises et américaines... Les sables nus et lavés de leur sel sont envahis par les Graminées. Depuis 1961, toute la rive droite en est couverte, elles enserrant la flaque centrale où les derniers représentants de la faune et de la flore salée font place à des roseaux. La colonisation a continué en 1962, les Graminées se sont étendues sur la rive droite, et, sur la rive gauche, les ajoncs progressent.

Cette détérioration constante et volontaire conduit donc progressivement à un véritable désastre biologique en ce qui concerne la flore.

La faune a également souffert de cette transformation. Rappelons que cette zone reste très poissonneuse : anguilles, turbots, mullets, et qu'elle constitue un lieu très fréquenté par la dorade vraie (avant l'endigage, des milliers d'alevins de dorade furent observés en amont de la route). Les oiseaux, également, malgré les travaux d'assèchement et la pression touristique croissante, continuent à largement fréquenter cette zone humide doublée d'un milieu dunaire. Si certains migrateurs ne paraissent plus s'y arrêter, les observations récentes ont montré que plusieurs espèces inféodées aux marais et étangs littoraux ont colonisé les espaces lagunaires.

Au sein de la dépression sablonneuse insérée entre le cordon dunaire et le ruisseau, un couple de Petit Gravelot s'est reproduit cette année. Cet échassier, dont l'implantation en Bretagne remonte en 1954, trouve ici des conditions de reproduction, et, avec un minimum de tranquillité, ses effectifs pourraient très rapidement s'étoffer. A la limite du bocage et du marais, dans une zone où prédominent les jongs et des îlots de roseaux, un passereau paludicole, la Cisticole, a été découvert, nicheur au printemps 1973 ; son aire de nidification englobe depuis trois ans seulement la péninsule armoricaine. A ces deux espèces d'un intérêt scientifique indéniable, il convient d'adjoindre le lot

habituel de Passereaux et de Rallidés tributaires de sites marécageux : Bouscarle, Rousserolle effarvatte, Bruant des Roseaux, Poule d'eau et Râle d'eau.

Le Crave à bec rouge, passereau essentiellement cantonné dans les falaises du littoral et dont la population nicheuse en Bretagne atteint tout juste 50 couples, trouve sur les dunes l'essentiel de sa nourriture : insectes et mollusques terrestres.

En période hivernale une partie de la population de canards de surface, stationnée de jour en rade de Brest, vient y prélever un précieux appoint de nourriture.

Plusieurs dizaines de Limicoles exploitant à marée basse l'estran sablonneux de la baie de Douarnenez s'y rendent lors du flux.

Le site de l'Aber, sans atteindre la richesse faunistique des marais de la baie d'Audierne, constitue néanmoins en presqu'île de Crozon un milieu original en raison de l'éventail des espèces qui y vivent et des possibilités d'accueil mises en valeur cette année par la reproduction de deux nouvelles espèces. Il contribue, avec l'étang de Kerloc'h, à la conservation de la faune sauvage dans cette presqu'île.

L'Aber est, enfin, une localité devenue classique dans la littérature géologique pour ses calcaires d'âge ordovicien, qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets à la sagacité des biostratigraphes. Chaque année, ce calcaire attire les excursions de spécialistes français et étrangers et une longue visite lui fut rendue lors du Congrès international qui se tint à Brest en 1971.

Ainsi donc, par ses richesses naturelles, l'Aber constitue un site qu'il

Comme de nombreuses zones marécageuses, l'Aber risque de se transformer en dépôt d'ordures. Il appartient aux collectivités de sévir... Au fond, l'ancien four à chaux.

(Photo J.-P. Annézo)



convient de protéger, les aménagements à envisager étant, comme le préconise la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France :

— le rachat par l'Administration de l'étang cédé en 1956 ;

— la destruction de la digue et le retour à leur destin naturel des marais sis au-delà de la route (ces marais, domaine public maritime, étaient, dit-on, sous bail emphytéotique jusqu'en 1972) ;

— l'aménagement du site, avec mise en valeur du plan d'eau et des chenaux, protection du couvert végétal du cordon dunaire, création d'une réserve naturelle de gibier, lutte contre toute pollution éventuelle.

Au contraire de cela, ne projetait-on pas un centre d'aquaculture ? Mais le site naturel de l'Aber, lieu de reproduction de nombreuses espèces de poissons, représente un centre d'enrichissement pour toute la baie de Douarnenez ; pourquoi de tels aménagements aux résultats aléatoires ? L'élevage du saumon n'occuperait, en outre, que 15 des 100 hectares de la zone ; à quoi seraient donc destinés les autres espaces ? Seraient-ils livrés aux affairistes dont chacun connaît la passion dévorante pour les littoraux... construits et macadamisés ?

Services publics et responsables locaux doivent être conscients de leurs responsabilités vis-à-vis de telles richesses naturelles que fréquentent assidûment scientifiques, éducateurs et leurs élèves, pêcheurs et chasseurs, et tout simplement les « amoureux de la nature » de la population locale et estivale. Une étude d'aménagement a été confiée à la S.A.T.F.I. ... Pour notre part, nous resterons vigilants sur ce problème de sauvegarde, car celui-là constituera encore à nos yeux un test des désirs véritables des pouvoirs publics.